



**MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTION DE RABAT**

**RÉUNION D'EXPERTS SUR  
MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT**

**PRÉPARATOIRE À LA 2<sup>ème</sup> CONFÉRENCE  
MINISTÉRIELLE EURO-AFRICAINE SUR  
MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT.**

Dakar, les 9, 10 et 11 juillet 2008

---

**RESUME DES TRAVAUX PAR LA CO-PRESIDENCE**

La co-présidence du Sénégal et de l'Espagne propose aux experts des pays et institutions réunis à Dakar les 9, 10 et 11 juillet 08 le résumé suivant de leurs travaux.

Ce résumé est établi sous la responsabilité des co-présidents. Il présente le relevé des recommandations des 5 ateliers.

## **ATELIER 1 : MISE EN PLACE DE MÉCANISMES D'INFORMATIONS, DE GESTIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRATIONS**

Les travaux de l'atelier ont été présidés par Abdoulaye NIANG (Université Gaston Berger, Directeur URIC) et introduits par une présentation de M. Charef (Université Poitiers France). L'objectif de cet atelier était de faire l'état des lieux des activités menées par les différents Etats, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Rabat, de tenter de cerner les succès et les limites des expériences entreprises ainsi que les contraintes et difficultés rencontrées et d'envisager ensemble, les mesures à entreprendre dans le domaine de la migration et du développement.

L'expert Dr. Mohamed Charef a proposé la division en trois axes afin de permettre un débat pragmatique et efficient à savoir :

- 1- Actions menées par les pays dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de Rabat : état des lieux
- 2- Mécanismes d'information, de gestion et d'accompagnement des migrations
- 3- Migration circulaire

### **Les propositions ci-après ont été faites :**

Suite aux débats, on a pu constater que dans la mise en œuvre du Plan d'Action de Rabat, les pays se trouvent à différents niveaux d'avancement avec de nombreuses expériences réussies.

- Dans le cadre du renforcement des capacités nationales en matière de gestion et d'accompagnement des migrations, des expériences comme celles du Maroc et du Sénégal méritent d'être partagées dans un cadre intra-régional, ainsi que les actions françaises en matière de co-développement et de développement solidaire.
- Également, à un niveau sous-régional et régional, il est souhaitable d'encourager et de renforcer les initiatives d'appui au développement et mise en œuvre de politiques et/ou d'approches communes en matière de « migration et développement »; comme c'est le cas notamment du Fonds CEDEAO-Espagne.
- Dans le cadre de l'Approche Commune CEDEAO, il est important que la Commission mette en place un mécanisme de coordination et d'information mutuelle entre les États Membres. Ce mécanisme régional doit veiller à la mise en cohérence des stratégies nationales et des accords bilatéraux au regard des principes communautaires de liberté de circulation et d'établissement.

Il en va de même des autres Communautés regionales comme la CEMAC et la CEAC.

- Associer les acteurs non étatiques (communautés de migrants, secteur privé, syndicats, chambres de commerces, ONG, etc.) dans la formulation et la mise en œuvre des politiques migratoires, par le biais de stratégies globales.

- Appuyer les structures de recherche en migrations/développement et faciliter la mise en réseau des résultats aux niveaux national et régional.
- Faciliter l'accessibilité des données statistiques aux utilisateurs (chercheurs, décideurs,...) et établir des profils migratoires comme instrument pour l'élaboration des politiques migratoires.
- Produire des données statistiques complètes, fiables et comparables sur le phénomène migratoire. A cette fin, avancer dans l'harmonisation des mécanismes de collecte et de traitement ainsi que des indicateurs afin de faciliter la comparabilité interrégionale et inter - pays.
- Créer de manière concertée et harmonisée des observatoires au niveau national et régional ainsi qu'un réseau agile permettant l'échange de données. En outre, Intensifier le partage d'expériences positives menées dans le domaine de la migration tout en mettant en place les instruments nécessaires pour permettre l'accès à l'information des acteurs impliqués dans la gestion des questions et problèmes de migrations.
- Créer ou renforcer les capacités des institutions en matière d'intermédiation et de gestion du marché de l'emploi afin d'assurer entre autres une bonne adéquation entre l'offre et la demande, aux niveaux national, régional et international. Le CIGEM au Mali et l'ANAPEC au Maroc sont des exemples à suivre.
- Dans le cadre de la migration circulaire, mettre en place des mécanismes d'accompagnement du migrant et des instruments visant à promouvoir sa contribution au développement de son pays d'origine, en prêtant une particulière attention à la question de la fuite de cerveaux.
- Développer la méthode du *guichet unique* pour les migrants à la recherche d'opportunités d'investissement, en vue de faciliter les démarches administratives. En faire un cadre reconnu et permanent qui soit un outil concret d'appui aux initiatives des migrants, pour un résultat efficient et une meilleure coordination.
- Au niveau des mécanismes d'information, de gestion et d'accompagnement des migrations, renforcer le rôle et le statut des femmes migrantes par le biais de dispositions légales nécessaires et des mesures contribuant à assurer une plus grande reconnaissance et valorisation de leur contribution.

---

## **ATELIER 2 : DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE FORMATION LIÉES À L'EMPLOI**

Les travaux de l'atelier ont été présidés par M. Federico Barroeta (OIT Dakar) et introduits par une présentation de Mme. Irene García Suárez, Sous-Directrice Générale des Relations Institutionnelles du Ministère du Travail et de l'Immigration

d'Espagne. L'exposé était axé principalement sur le lien entre la formation professionnelle et l'emploi, et illustré à travers divers systèmes de formation professionnelle, à savoir, la formation de demande (par les entreprises), d'offre (par des institutions publiques) et la formation en alternance (combinaison de formation et pratique professionnelle, comme le modèle des écoles ateliers).

Pour parvenir à une insertion professionnelle adéquate des jeunes, il est indispensable de procéder au renforcement des capacités des institutions publiques chargées de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes.

A l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été proposées sur les quatre axes suivants :

### **1. Renforcement des institutions publiques chargées de la formation et de l'emploi**

- assurer une bonne visibilité du marché du travail à travers le développement d'instruments tels que observatoire pour l'emploi et les compétences et répertoire des métiers ;
- développer des outils de collecte et traitement de l'information, et de diffusion des données sur la formation et l'emploi ;
- favoriser la diffusion des bonnes pratiques en matière de formation et insertion, telles que les écoles-ateliers qui sont en cours de mise en œuvre en Afrique sub-saharienne;
- analyser les secteurs en forte perte d'emploi d'une façon prospective et mettre en place une task force euro-africaine chargée d'identifier des mesures de protection des emplois dans des secteurs en difficulté tels que la pêche ou le textile ;
- développer l'économie rurale et améliorer la productivité à travers l'introduction de techniques agricoles modernes et l'entrepreneuriat rural ;
- assurer une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi national et transnational ;
- instituer des mécanismes régionaux de certification et reconnaissance des qualifications afin d'améliorer la mobilité des travailleurs
- associer les professionnels à la définition et à la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle ;
- assurer une meilleure participation de la diaspora dans le transfert des compétences et dans la promotion de l'emploi, en particulier à travers le développement de PME ;
- assurer une concertation entre partenaires techniques et financiers permettant l'échange de bonnes pratiques en matière de formation et insertion et une meilleure coordination entre les partenaires techniques et financiers ;

### **2. Mécanismes de mise en valeur du secteur informel**

- faciliter l'accès du secteur informel au financement ;
- renforcer la prise en charge par les pouvoirs publics de l'apprentissage non formel, et dans ce but:
  - valoriser l'apprentissage non formel par la certification des compétences acquises
  - introduire des passerelles entre éducation formelle et non formelle
  - développer des centres de formation professionnelle et technique pour des jeunes descolarisés

- et soutenir le financement des programmes d'apprentissage non formel

### **3. Genre et formation**

- Accroître le taux de scolarisation des filles et des femmes dans le système éducative en générale et dans la formation professionnelle en particulière ;
- Accroître et diversifier les opportunités de formation offertes aux femmes pour améliorer leur employabilité ;
- promouvoir l'entreprenariat des femmes par la création de fonds spécifiques et un meilleur accès au crédit ;
- développer des stratégies incitatives d'accès des femmes à tous les secteurs d'activité et pour alléger leurs contraintes pour l'accès au marché de travail ;

### **4. Dialogue des agents intervenants dans la formation et l'emploi**

- formaliser la concertation entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux (le secteur privé et patronat, les syndicats) et la société civile ;
- assurer une meilleure implication des partenaires sociaux dans la formulation et la mise en oeuvre des stratégies de formation et d'insertion au marché de travail, ainsi que dans des projets en partenariat public/privé ;
- favoriser la création d'espaces de concertation au niveau régional et international entre acteurs institutionnels ;

Enfin, renforcer les capacités des institutions nationales d'emploi et de formation pour améliorer l'insertion et la mobilité des travailleurs, comme l'ANAPEC du Maroc.

---

## **ATELIER 3: PROTECTION SOCIALE ET CRÉATION DE RÉSEAUX D'APPUI**

Les travaux de l'atelier ont été présidés par Mr Badara NDIAYE (Chargé de Programme Migration et Développement à ENDA DIAPOL) et introduits par MR Babacar THIAM, Inspecteur du Travail. Son exposé était axé sur la protection sociale et la création de réseaux d'appuis conformément aux cadres juridiques internationaux, aux Conventions et Recommandations des Nations Unies et de l'OIT.

A sa suite, Mme. Mame Khady BA de l'Institut d'Assistance des Travailleurs Sénégalais et Italiens (IASI) a fait une présentation sur le cadre juridique de protection sociale des migrants sénégalais en Italie.

Les débats ont porté sur les deux axes suivants :

- 1- Enjeux liés aux Conventions internationales en matière de protection sociale
- 2- Enjeux liés à la protection des migrants et de leurs familles

A l'issue des débats les recommandations suivantes ont été proposées :

- Ratifier et mettre en œuvre les conventions 97, 143 de l'OIT.
- Faire l'état des lieux sur la ratification des conventions depuis le processus de Rabat

- Rappeler que la Convention de 1990 des Nations Unies reste ouverte à la ratification
- Rapprocher les politiques de protection sociale dans la CEDEAO, la CEMAC, la CEAC l'UA mais également entre ces institutions et les pays de l'Union Européenne pour faciliter l'application des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de sécurité sociale,
- Développer des conventions bilatérales et multilatérales dans le but de permettre les transferts des cotisations sociales en y associant les partenaires sociaux notamment les syndicats,
- Favoriser les échanges d'expérience à l'image de la Convention Ibéro-américaine, du système de l'U.E ainsi que du projet d'accord entre le Sénégal et l'Italie en matière de protection des migrants,
- Stimuler la création d'Associations ou de regroupements d'immigrés pour faire bénéficier aux familles dans les pays d'origine des retombées de la migration par le biais de la Solidarité internationale et de la Coopération Décentralisée,
- Prendre en charge la question des mineurs migrants non accompagnés ainsi que les femmes dont la vulnérabilité expose aux réseaux mafieux,
- Elargir la nouvelle approche et le protocole sur la libre circulation de la CEDEAO aux réfugiés et aux demandeurs d'asile prenant en compte la Convention de Genève de 1951.
- Etablir des mécanismes pour assurer la protection sociale des familles des migrants dans les pays d'origine.

---

#### **ATELIER 4 : APPUIS AUX MÉCANISMES DESTINÉS À PROMOUVOIR LES EFFETS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA MIGRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT**

Les travaux de l'atelier ont été présidés par Mme. Maria Villanueva (Ministère Affaires Étrangères et de la Coopération de l'Espagne), et introduits par M. Marco Zupi (Centro Studi di Politica Internazionale –CeSPI-). A sa suite, Abdoulaye DIAGNE (CRES) a fait une présentation sur la Participation de représentants de banques régionales et de la diaspora.

Les transferts de fonds ont un rôle social et économique de grande importance pour les pays africains, parce qu'ils sont souvent la première source de soutien pour la majorité des familles de ceux qui ont émigré.

La promotion des mécanismes pertinents doit être basée sur les considérations suivantes:

1. Les transferts de fonds sont des ressources privées, qui ne peuvent pas être considérées comme des substituts des autres ressources privées ou publiques allouées au développement, mais plutôt complémentaires.

2. le « marché » des transferts de fonds comprend un cadre complexe d'acteurs et d'intérêts : les migrants, les destinataires des fonds, les agences d'intermédiation (secteur informel, agences de transfert d'argent, offices postales, banques), les pays d'origine et d'accueil. Un système de gouvernance à plusieurs échelles combinant des actions au niveau micro, meso et macro (approche 3xM) est nécessaire.
3. Les mécanismes effectifs et systématiques doivent être fondés sur quatre éléments: équité, simplicité, efficacité et prévisibilité.
4. Il n'existe pas encore une culture financière capable de générer des instruments transnationaux qui reflètent la perspective et les besoins des migrants.

A l'issue des débats les recommandations suivantes ont été proposées :

### **Améliorer la qualité des statistiques officielles sur les envois de fonds**

- Promouvoir le dialogue Euro-africain et intra africain sur l'harmonisation des statistiques officielles sur les envois de fonds et explorer la possibilité de créer un groupe de travail en impliquant les organismes chargés des statistiques aux niveaux national et régional.
- Faciliter et promouvoir la coopération scientifique entre instituts de recherche, universités et think tanks, en matière d'analyse de la question des envois de fonds, afin de contribuer à la définition de politiques dans ce domaine.

### **Améliorer les voies des transferts d'argent des migrants**

- Dans le cadre des structures formelles, développer des initiatives innovatrices afin de faciliter les transferts d'argent, notamment dans les zones rurales, en explorant les opportunités offertes par les nouvelles technologies telles que les cartes de crédit rechargeables ou les envois de fonds à travers le téléphone portable.
- Réduire les coûts des transferts à travers l'élargissement des acteurs qui travaillent dans l'intermédiation des transferts de fonds et la promotion de la concurrence.
- Augmenter la transparence en matière de commissions et de taux de change appliqués sur les envois, à travers des initiatives telles que la mise en place de sites web qui fournissent des informations sur les produits et les services financiers mis à la disposition des migrants.
- Promouvoir la signature d'accords de coopération entre banques européennes et africaines. De même, promouvoir la collaboration bancaire interrégionale, afin de drainer les transferts d'argent des migrants.
- Favoriser la bancarisation des migrants et de leurs familles dans les pays d'origine, en encourageant le dialogue interrégional du secteur bancaire sur ce sujet à travers des initiatives telles que la mise en place d'un forum interbancaire sur les transferts de fonds et la bancarisation des migrants, et en travaillant sur la sensibilisation aussi bien des banques que des migrants.
- Renforcer la densité du maillage des établissements financiers dans les pays d'origine.

- Explorer la mise en place de mécanismes d'attraction des transferts des migrants au niveau des banques, telles que l'autorisation par les banques centrales de comptes bancaires en devises convertibles dans un système de taux de change volatile.
- Encourager la création de représentations d'établissements financiers des pays d'origine dans les pays d'installation.
- A partir des cadres légaux et réglementaires existants, explorer les possibilités de créer des ponts entre les transferts d'argent des migrants et les institutions micro financières, qui peuvent soutenir les initiatives de développement social et entrepreneurial des migrants et de leurs communautés d'origine.

### **Promouvoir l'impact des transferts de fonds sur le développement à travers des investissements**

- Faciliter la fluidité de la circulation financière au niveau intra régional, notamment dans le cadre de la CEDEAO et des autres organisations régionales.
- Appuyer dans les pays d'origine des migrants les stratégies communautaires d'adaptation à la crise alimentaire et à l'augmentation du coût de la vie.
- Renforcer les associations locales, tout particulièrement celles des femmes, en facilitant leur accès aux crédits et encourager leur formation en matière de gestion.
- Mettre en place des « banques de projets » à la disposition des migrants et renforcer la participation des migrants dans la définition et la mise en œuvre de projets au niveau local.
- Soutenir les initiatives d'investissement menées par les migrants, d'une manière individuelle ou collective, par des partenariats publics-privés, l'acquisition d'actions, d'obligations et de bons du trésor dans les pays d'origine.
- Inciter les établissements financiers à développer des produits adaptés aux réalités migratoires par la mise en place de services financiers diversifiés (crédits personnels, d'investissement, et hypothécaires, plans d'épargne-investissement, contrats d'assurance adaptés et fonds de garantie), aussi bien dans les pays d'origine que d'accueil.

---

### **ATELIER 5 : RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LA DIASPORA ET LES PAYS D'ORIGINE**

Les travaux de l'atelier ont été présidés par M. Aliou Diao et introduits par une présentation de M. Papa Birama Thiam (Directeur de l'Assistance Technique). A sa suite, Abdoulaye NIANG (Université Gaston Berger, Directeur URIC) a fait une présentation sur la participation de représentation de la diaspora et de la société civile et Abdoulaye BA a présenté son expérience concrète.

L'objectif de l'atelier était de discuter et de débattre autour des mécanismes de renforcement possible des liens entre la diaspora et les pays d'origine. Ces liens sont très forts et affectifs. Les migrants sont souvent organisés et toujours enclins à participer au développement de leurs localités d'origine. Cependant les conditions de cette participation ne sont pas toujours faciles. La diaspora a besoin d'accompagnement par les pays d'accueil et dans les pays d'origine pour faciliter sa pleine participation aux efforts de développement économique et social.

La présentation de M. Papa Birama Thiam (Directeur de l'Assistance Technique) a abordé la question de la diaspora et la participation au développement de son pays d'origine en déclinant différents mécanismes de soutien aux initiatives de diaspora dans les pays d'origine, dans les pays d'accueil ainsi que les limites et les contraintes des liens entre la diaspora et son pays d'origine.

A la suite de l'exposant, les débats ont porté sur les deux axes suivants:

1. Les expériences menées lors des dernières années
2. L'analyse des besoins de la diaspora par rapport au renforcement des capacités d'associations de migrants.

Les différentes expériences présentées témoignent de la diversité de situation dans laquelle se trouvent les pays participants. Néanmoins, à partir des débats, les propositions suivantes ont été retenues :

#### **Dans le domaine de l'organisation de la diaspora.**

- Il serait nécessaire de favoriser une mise en réseau ou un groupement des associations de migrants en grandes entités plus représentatives. Cela pourrait permettre la création d'interlocuteurs pour les autorités des pays d'origine et des pays d'accueil et, par conséquent, la gestion de projets de plus grande envergure.

#### **Dans le domaine des mécanismes de renforcement des liens entre diaspora et pays d'origine :**

Dans les pays d'origine, des initiatives doivent être prises :

D'abord, au niveau institutionnel et représentatif,

- Reconnaissance par les pays d'origine du rôle de la diaspora comme acteur du développement
- Renforcement du réseau consulaire afin de mieux appuyer les contacts entre les communautés de migrants, promouvoir la défense de leurs intérêts et de leurs droits, ainsi que stimuler leur contribution au développement des pays d'origine.
- Reconnaissance légale et inscription aux postes diplomatiques ou consulaires du pays d'origine des associations de migrants constituées dans les pays d'accueil.
- Désignation dans les pays d'origine d'interlocuteurs pour les associations de migrants et des migrants investisseurs.
- Création de structures de représentation des migrants. À ce titre, des exemples ont été présentés comme le Haut Conseil de Maliens à l'Extérieur, le Conseil Supérieur des Marocains à l'Extérieur ou le Conseil des Résidents Espagnols à l'Étranger ; le Conseil Supérieur des Burkinabés à l'Étranger :
- Création de structures gouvernementales et/ou administratives traitant le thème des migrants, comme le Ministère des Guinéens de l'Extérieur, le Ministère des

Sénégalais de l'Extérieur ou le « Instituto das Comunidades » (Cap Vert), le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Ressortissants Marocains à l'Etranger .

Puis au niveau financier et culturel

- Création de fonds d'investissement, avec une participation du secteur privé, qui appuie les projets des migrants, leurs associations, tels que la Fondation Hassan II la Banque de Travail marocaine ou le Fonds d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur.

Enfin au niveau de la communication et de transferts de technologies,

- Création de sites web qui recensent les migrants experts présents à l'étranger, à l'image des expériences marocaine (FINCOME) et sénégalaise (SenExpertise).
- Promotion des initiatives visant à améliorer l'information, la diffusion et la mise en valeur des bonnes pratiques.

Dans les pays de destination, des initiatives doivent être prises

D'abord, au niveau social,

- Soutenir la création de maisons socioculturelles pour appuyer les manifestations culturelles des migrants originaires d'un même pays.

Puis au niveau institutionnel,

- Organisation de rencontres pour établir un dialogue avec la diaspora africaine
- Initiatives d'appui financier aux petites structures de la diaspora et autres acteurs.
- Renforcement des capacités des associations de migrants pour obtenir des financements pour des projets dans les pays d'origine (Norvège, Suède, Pays-Bas).
- Accompagnement des associations de migrants lors de la conception, du montage et du suivi des projets de développement dans les pays d'origine.
- Implication des migrants dans les actions de coopération décentralisée destinées à leur région d'origine.
- Implication du monde universitaire dans le transfert des compétences des migrants dans leur pays d'origine.
- Promotion de liens entre les communautés de migrants et les ONG de coopération au développement.

Enfin, au niveau financier,

- Appui au financement de projets de développement local intégré dans les régions et collectivités locales d'origine.
- Accompagnement des transferts pour maximiser leur impact sur le développement local.

---

Dakar, les 9, 10 et 11 juillet 2008